

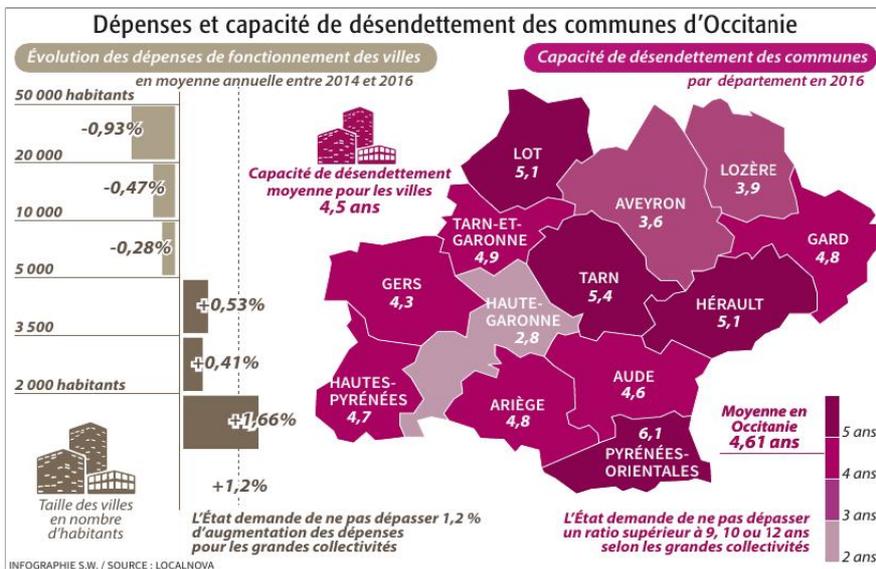
Collectivités : l'État met la pression

Finances. Le gouvernement pourrait bientôt contraindre les dépenses des petites communes. Un bras de fer est engagé.

La société de conseil et d'études montpelliéraine Localnova vient de publier une enquête sur la situation financière des communes d'Occitanie. Avec un postulat façon politique-fiction : et si l'État appliquait aux petites et moyennes communes les règles qu'il impose désormais aux grosses collectivités ? La loi de programmation des finances publiques, votée en décembre dernier, prévoit des contrats entre l'État et les grandes collectivités pour limiter leurs dépenses à une hausse de 1,2%. La société d'études a agrégé les données publiques pour les plus petites collectivités, non soumises à la loi. Et le constat est plutôt positif : les communes d'Occitanie « sont dans les clous budgétaires imposés par l'État pour les plus grosses collectivités, à part les communes de moins de 2 000 habitants, assure le président de Localnova, Frédéric Maury. Les communes se plaignent souvent, tout le monde pleure, et c'est vrai que c'est plus compliqué qu'il y a dix ans, mais notre étude montre qu'elles résistent assez bien. »

« Fusil à un coup »

Les départements urbains ou touristiques, en Haute-Garonne et sur le littoral, peinent un peu plus à réduire leurs dépenses. Les communes y sont « très consommatrices de charges, notamment en raison du tourisme ». Les dépenses de fonctionnement par habitant sont de 915 € en moyenne pour l'Occitanie, mais grimpent à 1 018 € en Haute-Garonne, 976 € pour l'Hérault



et 949 € pour les Pyrénées-Orientales. Mais si la situation globale des communes paraît correcte, l'impression est à nuancer. Ces bons résultats sur le papier sont « la conséquence collatérale d'une mesure très polémique de réduction des dotations pour les collectivités, qui ont dû revoir à la baisse leur niveau de dépenses », résume Frédéric Maury. Entre 2015 et 2017, sous l'ère Hollande, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux collectivités avait baissé de 10,7 milliards. Emmanuel Macron entend, lui, obtenir de ces mêmes collectivités 13 mil-

liards supplémentaires. C'est là, peut-être, que le bât blesse. « Seront-elles capables de réaliser ce même effort à court et moyen terme ? », s'interroge Frédéric Maury. On peut se dire que c'était un fusil à un coup... Elles ont drastiquement revu à la baisse leurs politiques d'achat. Pour certaines, aller plus loin, c'est potentiellement s'attaquer à des missions de service public. » Limiter les dépenses à une hausse de 1,2%, avec une inflation à 1%, « c'est ce qu'on appelle un budget BBZ, budget base zéro », explique l'expert. Sur un schéma d'autant plus con-

traint que « 50 % des dépenses de fonctionnement sont des dépenses de personnels et elles sont de facto statutairement revalorisées par l'État, qui est bien gentil de

leur dire de rester dans les clous tout en validant lui-même une hausse ! ».

ARNAUD BOUCOMONT
boucomont@midilibre.com

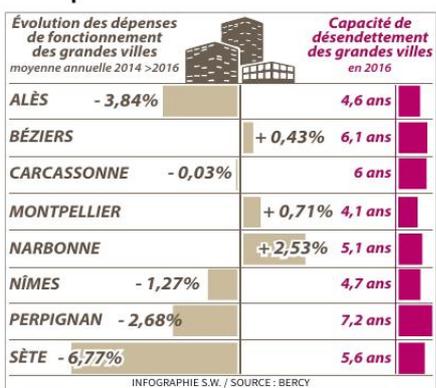
Le cas de Lamalou

L'urgence à réduire les dépenses s'est imposée à Lamalou-les-Bains (Hérault), avec une commune qui avait une capacité d'autofinancement négative en 2016. Sous la pression de la sous-préfecture, avant une possible mise sous tutelle, la nouvelle municipalité élue en mai « a serré

très fort la vis », explique le maire, Guillaume Daléry. En quelques mois, 200 000 € ont été économisés en dépenses, sur les festivités, les subventions, les transports. « On pense qu'on a encore des marges de manœuvre sur le chauffage et les prestations de service notamment. »

POINTS DE VUE Grandes villes, Agglos, Départements et Région encadrés par la loi Des économies plus ou moins bien digérées

Le président UDI de Nîmes métropole, Yvan Lachaud, est favorable à cette contractualisation : « Tant que ça va dans le sens d'une baisse des dépenses, ça me va ! On doit faire des économies, comme l'État d'ailleurs, si on veut baisser la pression fiscale. » Yvan Lachaud espère gagner « 8 à 10 M€ sur la délégation de service public des transports et 3 M€ pour l'eau et l'assainissement », même si ses opposants réclamaient des régies publiques. A périmètre constant (hors transferts de compétences), la métropole indique avoir généré une baisse de 1,12% sur son budget principal : 105,6 M€ en 2017 contre 106,8 M€ en 2016. Le maire de Narbonne, Didier Mouly, estime qu'il « faut jouer le jeu de la solidarité vis-à-vis de la dette française ». Sa municipalité devra s'y mettre un peu plus que d'autres : la hausse des dépenses de fonctionnement devrait être « un peu au-dessus de 1,2% en 2017 » et elle était déjà de +2,5% en moyenne annuelle entre 2014 et 2016.



« On est parti du principe qu'on freinait de partout et on va encore diminuer, il ne nous faut pas perdre la DGF (la dotation globale de fonctionnement, versée par l'État, NDLR) dans le cadre de la contractualisation », précise le maire. Au conseil régional, on attend de voir... « Une contractualisation, sur le principe oui mais pas s'il s'agit d'une mise sous tutelle », insiste la présidente de la commission des finances, Claire Fita. « On n'a pas eu officiellement la circulaire liée à la loi, on ne sait pas si on prend en compte les fonds européens, les transferts de compétence. Si c'est le cas, on ne signera pas. Il faut qu'on puisse négocier. »

Le président PS du conseil départemental de l'Aude, André Viola, est encore plus remonté. « Ce contrat est inadmissible. Au-delà de l'atteinte à la libre administration des collectivités, l'État intègre les allocations de solidarité et les mineurs non accompagnés (MNA, jeunes migrants, NDLR), sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise. »

Refus de discuter

À l'instar de l'assemblée des Départements de France, André Viola « ne rentrera pas dans les discussions de contractualisation, on pourra commencer à discuter quand l'État aura répondu à deux problématiques, les mineurs non accompagnés et l'évolution des allocations de solidarité ». Selon lui, « les fonds d'urgence pas toujours à la hauteur » ne suffisent plus. Et ce sont, assure-t-il, ces dépenses-là qui mettent sa collectivité dans le rouge. « La hausse est de 2,9% entre 2016 et 2017, liée aux allocations et aux MNA. »

A. B.

Limiter les dépenses

Loi. De nouvelles règles imposées.

L'État a décidé par la loi de passer des contrats de performance financière avec 340 collectivités françaises (Régions, conseils départementaux et grandes villes) dépassant 60 M€ de budget, pour celles qui l'accepteront. Objectif : les inciter à limiter le rythme de progression annuel des dépenses à 1,2%. Mais le gouvernement a fait en partie machine arrière par rapport à l'annonce initiale : le taux de 1,2% pourra être modifié en fonction de la situation de la collectivité... Une croissance démographique forte, un taux de pauvreté élevé ou d'importantes économies déjà réalisées pourront bonifier le taux à la hausse. En cas de non-respect du contrat, il est prévu un prélèvement de l'État sur la collectivité, dans la limite de 2% de ses recettes. L'État prévoit de reprendre 75% du montant de l'écart entre ce que la collectivité

aurait dû dépenser et ce qu'elle a effectivement déboursé. Si une collectivité n'a pas signé la contractualisation, l'État reprend 100% du montant de l'écart.

Prestations sociales

Le gouvernement avait prévu une double règle d'or : la limitation des dépenses, donc, et le taux de désendettement. Il s'agissait d'empêcher de dépasser un ratio supérieur à 12 ans pour les communes et les communautés, supérieur à 10 ans pour les Départements et supérieur à 9 ans pour les Régions. La mesure est désormais « non contraignante ». Enfin, les conseils départementaux ont obtenu que la hausse des prestations dont ils ont la charge (revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie...) soit en partie exonérée du calcul, mais en partie seulement.

QUESTIONS À



RENÉ BALANA, maire de Vergèze (Gard)

« Le citron trop pressé »

Comment votre commune vit-elle les réductions de dotations ?

La dotation globale de fonctionnement versée jusqu'à présent par l'État, de l'ordre de 420 000 €, a été réduite à zéro, alors que la moyenne nationale est une baisse de 30% de la DGF. On est même en négatif puisqu'il nous est demandé 46 000 €, considérant notre potentiel fiscal. L'État estime qu'on a de la marge et qu'il faut piocher dans le portefeuille des citoyens, que si on appliquait le taux moyen des impôts locaux, on aurait ce qui nous manque pour fonctionner.

Vous avez la chance d'avoir les retombées financières de la source Perrier...

Oui, mais ça génère aussi des infrastructures et il faut qu'elles vivent. On a fait entre 250 000 € et 300 000 € d'économies depuis trois ans. Les dépenses de fonctionnement ont baissé. On est contraint de réduire la voiture, mais à un moment, on ne peut plus faire beaucoup mieux. Le citron trop pressé, après, il ne fait plus de jus.